TO DO TODAY

INSCRIPTION MODE D'EMPLOI

Vous avez souhaité devenir adhérent du service TO DO TODAY et nous vous en remercions. Afin de mieux vous connaître, nous vous remercions de bien vouloir :

(i) Signer et parafer le présent contrat en deux exemplaires.
(ii) Remplir la fiche d'adhésion ci-jointe. Les informations que vous y indiquerez seront utilisées par TO DO TODAY pour personnaliser votre compte client, vous faire gagner du temps lorsque vous passerez une commande, et répondre donc plus efficacement à vos attentes.
(iii Afin de valider votre adhésion, nous vous remercions de bien vouloir remplir et signer la demande et l'autorisation de prélèvements annexées au présent contrat et d'y joindre un Relevé d'Identité Bancaire.

L'ensemble de votre dossier d'inscription doit être remis à la Conciergerie directement ou par courrier interne. Un exemplaire du contrat signé par TO DO TODAY vous sera alors remis.

Nous vous rappelons que la signature de ces documents a pour objet de garantir votre sécurité et d'assurer le respect de la plus stricte confidentialité concernant vos données personnelles, tant vis-à-vis des tiers que de votre employeur.

N'hésitez pas à vous adresser à vos concierges si vous avez la moindre question concernant ces documents.

TO DO TODAY

CONTRAT D'ADHÉSION
ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : Objet

La société TO DO TODAY est une société qui propose une offre de services définie sur mesure pour ses entreprises clientes, leurs collaborateurs et salariés. Elle a pour objet, grâce à son implantation physique dans l'entreprise cliente, de commercialiser des services et produits et de prendre en charge l'organisation logistique de ces prestations afin de faire gagner du temps aux collaborateurs et salariés de ses clients. Elle contribue ainsi à l'amélioration de leur qualité de vie.

Afin de simplifier et de sécuriser l'utilisation de ses services par ses clients adhérents, TO DO TODAY se substitue à ses fournisseurs et prestataires, devenant par là même l'interlocuteur unique de ses adhérents, tant pour la prise de commande que pour le suivi et la facturation.

Article 2 : Prise d'effet du contrat

Le contrat d'adhésion ne prend effet qu'au retour à TO DO TODAY du contrat d'adhésion dûment complété, signé par l'adhérent et accompagné des pièces justificatives demandées.

L'adhésion est confirmée par TO DO TODAY par l'envoi d'un mail dès validation du contrat.

Article 3 : Durée du contrat

Le contrat d'adhésion est conclu pour une période de douze (12) mois, renouvelable tacitement, sauf dénonciation expresse du contrat d'adhésion par le client par toute voie de communication écrite, au moins un (1) mois avant la date anniversaire du contrat.

Les cas de résiliation anticipée du contrat font l'objet de l'article 17 des présentes.

Article 4 : Accès au service

L'adhérent dispose de quatre modes d'accès au service TO DO TODAY : physiquement au comptoir de la conciergerie TO DO TODAY installé dans son entreprise, par téléphone, par mail et par fax.

Afin d'assurer la sécurité des adhérents, TO DO TODAY attribue un numéro d'adhérent lié à chaque contrat ainsi qu'un code d'accès confidentiel qui doit être utilisé à chaque commande. L'adhérent accepte de prendre soin de ce code d'accès confidentiel et de ne le confier qu'aux co-adhérents expressément désignés dans la fiche de renseignement incluse aux présentes et dont il se porte garant.

Article 5 : Commande

5.1 Modalités de la prise de commande :

La commande peut être passée selon les modes d'accès décrits à l'article 4 ci-dessus. Les informations relatives à la commande (nature de la prestation, prix, modalités de livraison, heure de rendez-vous par exemple) sont saisies informatiquement par l'équipe de TO DO TODAY.

5.2 Confirmation de la commande

Un bordereau de confirmation reprenant les informations relatives à la commande est immédiatement envoyé à l'adhérent par mail.

La confirmation par TO DO TODAY de la commande atteste de la disponibilité du produit ou du service commandé. Sont notamment précisés dans la confirmation de commande le prix à payer au titre du produit ou du service commandé, l'heure de livraison ou de réalisation de la prestation et le délai maximum d'annulation de la commande.

5.3 Modification d'une commande

Tout désaccord de la part de l'adhérent sur l'une ou l'ensemble des informations contenues dans le bordereau de confirmation doit, dans un délai maximal de deux heures, être porté à l'attention des membres de la conciergerie de TO DO TODAY qui s'attacheront à rectifier la commande dans les meilleurs délais. Passé ce délai de deux heures, TO DO TODAY fera ses meilleurs efforts pour vous satisfaire mais ne peut vous garantir de pouvoir enregistrer votre modification de commande.

5.4 Annulation d'une commande

En cas d'annulation par l'adhérent d'une commande de prestation de service (massage, coiffure, manucure par exemple) moins de 12 heures avant l'heure prévue d'exécution de la prestation telle qu'indiquée sur le bordereau de confirmation, la prestation est réputée consommée et est facturée à l'adhérent.

Toutefois, TO DO TODAY s'efforce de maintenir des listes d'attentes permettant de transférer le rendez-vous annulé à un autre adhérent. Dans ce cas seulement, la prestation annulée n'est pas facturée à l'adhérent.

Toute commande d'un produit en stock chez TO DO TODAY peut être annulée à tout moment, sans pénalité.

Dans l'hypothèse où l'adhérent annule la commande d'un produit pour lequel TO DO TODAY se fournit auprès d'un fournisseur ou prestataire externe, et si cette annulation intervient au-delà du délai inscrit sur le bordereau de confirmation, la commande est réputée consommée et est facturée à l'adhérent.

Article 6 : Disponibilité

Certains services proposés par TO DO TODAY sont effectués par des prestataires de services externes avec lesquels TO DO TODAY a contracté.

Dans certains cas, des ruptures ou indisponibilités de la part de nos prestataires peuvent avoir lieu et ne sauraient être imputées à TO DO TODAY.

TO DO TODAY fera son meilleur effort pour que les fournisseurs et prestataires soient en mesure d'honorer toutes les commandes des adhérents. Des indications sur la disponibilité des produits et services sont fournies lors de l'émission du bordereau de validation de la commande. Les modalités de cette confirmation sont détaillées à l'article 5.2 ci-dessus.

Article 7 : Prix

Les prix proposés par TO DO TODAY pour les produits ou services sont indiqués en euro toutes taxes comprises.

Ils tiennent compte de la TVA française applicable au 1er janvier 2005. Si le taux de la TVA venait à être modifié, que ce soit à la hausse ou à la baisse, le changement pourra immédiatement être répercuté sur le prix des produits et services, même si ce changement intervient après la confirmation de la commande par l'adhérent.

TO DO TODAY se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les produits et services seront facturés sur la base des tarifs affichés au moment de la passation de la commande par l'adhérent.

Article 8 : Livraison

Les produits ou services choisis sont livrés sur le lieu de travail à l'endroit et dans les délais indiqués sur la confirmation de commande.

Les délais de livraison indiqués dans la confirmation de commande correspondent aux délais maximums de traitement et de livraison pour les produits et services commandés.

En cas de dépassement du délai de livraison TO DO TODAY s'engage à informer immédiatement l'adhérent et à lui proposer soit un nouveau délai, soit l'annulation et le remboursement de sa commande. Le remboursement s'effectue par le biais d'un crédit porté au compte de l'adhérent.

La livraison est effectuée par TO DO TODAY à titre gracieux.

Article 9 – Garanties

9.1 Garantie légale

Les adhérents bénéficient de la garantie légale des vices cachés sur les produits livrés.

9.2 Délai de rétractation

L'adhérent dispose d'un délai légal de sept (7) jours francs à compter de la livraison de sa commande pour faire retour à TO DO TODAY du produit dans son emballage d'origine en parfait état. Le retour devra se faire au comptoir de la conciergerie installée au sein de l'entreprise de l'adhérent.

Le droit de retour ne pourra être exercé pour :

Les services qui auront déjà reçu un début d'exécution avec l'accord de l'adhérent avant la fin du délai de sept jours (le pressing par exemple) ;

Les produits alimentaires pour lesquels la date de péremption est arrivée à échéance ou les produits ayant une très courte durée de vie, comme, notamment, les fleurs ;

Les articles retournés incomplets, abîmés, endommagés ou salis.

Article 10 : Dispositions Financières

Les commandes de produits et services effectuées auprès de TO DO TODAY font l'objet d'une facture mensuelle unique payable par prélèvement automatique. Le relevé d'opérations reprenant l'ensemble des prestations et produits commandés dans le mois est envoyé le 3 du mois suivant par mail.

Le prélèvement s'effectue le 10 du mois suivant, terme échu.

La cotisation annuelle est incluse dans la première facture mensuelle suivant la date d'adhésion ou de renouvellement du contrat. Cette cotisation annuelle s'élève à €5 TTC.

Dans le cas où un titre de paiement émis au profit de TO DO TODAY ne serait pas honoré, les sommes dues sont majorées des frais divers liés à l'impayé que TO DO TODAY a été contrainte d'engager et sont re-facturées à l'adhérent (notamment les frais de rejet de prélèvement automatique).

Article 11 : Changement de domiciliation bancaire

En cas de changement de coordonnées bancaires, l'adhérent adressera sans délai à TO DO TODAY une nouvelle autorisation de prélèvement accompagnée d'un RIB.

Les impayés résultant du défaut de communication de la nouvelle domiciliation bancaire majorés des frais liés à l'impayé que TO DO TODAY a été contrainte d'engager sont re-facturés à l'adhérent (notamment les frais de rejet de prélèvement automatique).

Article 12 : Obligations de TO DO TODAY

TO DO TODAY s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité du service fourni à ses adhérents, conformément à l'article 6 des présentes.

La responsabilité de TO DO TODAY ne peut être engagée :

En cas de mauvaise utilisation du service par l'adhérent (adresse d'intervention erronée, mauvaise spécification du mode de livraison…) ;

En cas de non-respect par l'adhérent de ses obligations contractuelles ;

En cas de force majeure au sens de la jurisprudence française.

Article 13 : Obligations de l'adhérent

L'adhérent est responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre du contrat d'adhésion comme de l'exécution des obligations souscrites au titre du contrat.

L'adhérent s'engage à prévenir TO DO TODAY dans un délai maximum de sept (7) jours ouvrables de tout changement ou modification relatifs à la fiche d'adhésion annexée au présent contrat.

Cette obligation est justifiée par la nature même des conditions d'organisation et de livraison des prestations de TO DO TODAY. A défaut, l'adhérent ne pourra s'en prévaloir auprès de TO DO TODAY pour quelque cause que ce soit.

L'adhérent s'interdit expressément de solliciter et/ou d'utiliser, directement ou indirectement, les services des prestataires et fournisseurs de TO DO TODAY sans en référer à TO DO TODAY.

Article 14: Responsabilité

14.1 Fiches produits

TO DO TODAY présente dans son catalogue papier et Intranet les caractéristiques essentielles des produits et services proposés, conformément à l'article L 111-1 du Code de la Consommation.

Les produits et services proposés sont conformes à la législation française en vigueur.

Les fiches de présentation des produits et services sont établies à partir des informations données par les fournisseurs et prestataires de services, partenaires de TO DO TODAY. Les photographies, graphismes et les textes illustrant les produits et services présentés ont valeur indicative et non contractuelle. De ce fait, la responsabilité de TO DO TODAY ne saurait être engagée et la validité d'une commande passée et réalisée ne saurait être contestée, en cas d'erreur ou d'imprécision sur ces éléments de présentation.

14.2 Force majeure

La responsabilité de TO DO TODAY, ne saurait être engagée, en cas de retard dans l'exécution du contrat ou en cas d'inexécution du contrat, en raison d'un cas de force majeure.

Si l'événement de force majeure retarde ou rend impossible l'exécution de la commande pendant une durée excédant 30 jours, la commande pourra être annulée et TO DO TODAY créditera le compte de l'adhérent du montant de la commande.

Article 15 : Propriété Intellectuelle

Tous les textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits dans les catalogues papier et Intranet de TO DO TODAY, qu'ils soient la propriété ou non de TO DO TODAY, sont protégés au titre de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier.

A ce titre et conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle, seule l'utilisation pour un usage privé, réduite au cercle de famille (sous réserve de dispositions différentes voire plus restrictives du code de la propriété intellectuelle) et la reproduction (impression, téléchargement) pour un usage strictement personnel sont autorisés.

A défaut d'autorisation préalable communiquée par écrit par TO DO TODAY ou du titulaire des droits, toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon sanctionnée par le code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle du catalogue de TO DO TODAY est strictement interdite.

TO DO TODAY et son logo sont des marques déposées et protégées à ce titre par le droit des marques. Elles sont la propriété exclusive de TO DO TODAY.

Article 16 : Protection des informations nominatives

Les informations communiquées par l'adhérent dans le cadre du contrat d'adhésion et de ses commandes ne seront transmises à aucun tiers en dehors des fournisseurs et prestataires de services de TO DO TODAY. Ces informations seront considérées par TO DO TODAY, ses fournisseurs et ses prestataires comme strictement confidentielles. Elles ne seront utilisées par les services internes de TO DO TODAY et ses fournisseurs et prestataires que pour le traitement des commandes et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre des produits et services réservés aux adhérents de TO DO TODAY.

Pour les besoins des présentes, ne seront pas assimilées à des tiers, les entités ou personnes reprenant notre activité à la suite d'une cession ou d'un transfert.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, l'adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles le concernant. Pour cela il lui suffit d'en faire la demande à TO DO TODAY par mail ou par courrier en indiquant son nom, prénom et adresse.

TO DO TODAY

Article 17 : Fin du contrat d'adhésion – Résiliation

TO DO TODAY se réserve la faculté de résilier une adhésion de plein droit et à tout moment, après une mise en demeure de sept (7) jours restée sans effet, pour les cas de violation du Contrat d'Adhésion ou de non paiement d'une seule des échéances mensuelles au titre des commandes livrées par TO DO TODAY.

En outre, TO DO TODAY procédera à la résiliation immédiate et de plein droit de l'adhésion en cas de rupture du contrat de collaboration ou de travail de l'adhérent avec son employeur, dès le jour effectif de ladite rupture.

Il est expressément convenu qu'à compter de la date de résiliation effective de l'adhésion, l'adhérent n'aura plus accès aux produits ou services proposés par TO DO TODAY. Le droit d'entrée acquitté au début de chaque année restera intégralement acquis à TO DO TODAY.

TO DO TODAY s'engage à exécuter la commande de l'adhérent si cette dernière lui est parvenue avant la date effective de résiliation, même si l'exécution doit intervenir après la date effective de résiliation.

Article 18 : Modification des Conditions Générales

Compte tenu de la nouveauté du service TO DO TODAY et de ses évolutions possibles, TO DO TODAY se réserve le droit d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales. Vous pourrez consulter simplement, librement et à tout moment ces Conditions Générales en cliquant sur le lien «Contrat d'adhésion et conditions générales « sur Intranet.

Article 19 : Différend

Le présent contrat d'adhésion est soumis au droit français.

Toute contestation relative à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes sera soumise à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nanterre.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le .....

L'adhérent

TO DO TODAY

Pièces à joindre au présent contrat pour valider le dossier d'inscription :

- Fiche d'adhésion remplie et signée
- Demande et autorisation de prélèvements signées
- Relevé d'Identité Bancaire
- Conditions générales de vente signées en deux exemplaires

TO DO TODAY pour PENTAGONE PLAZA

FICHE D'ADHÉSION

(les informations notées * sont obligatoires)

Type de compte : ☐ Compte Personnel ☐ Compte Professionnel

Informations Personnelles

Titre : ☐ Mlle ☐ Mme ☐ M

*Nom : .....

* Prénom : .....

Date de Naissance : __ __ __ __ __ __

*Adresse : .....

*Code Postal : __ __ __ __ __ *Ville : .....

Interphone :.....Digicode : .....Escalier / Étage : .....

Téléphone domicile : __ __ __ __ __ __ __ __ __ __

Fax domicile : __ __ __ __ __ __ __ __ __ __

*Téléphone Portable : 06 __ __ __ __ __ __ __ __

Situation de famille : .....

Nom et prénom de votre conjoint (le cas échéant) :

.....☒

Date de naissance de votre conjoint : __ __ __ __ __ __

Date de votre anniversaire de mariage : __ __ __ __ __ __

Tél. portable de votre conjoint : 06 __ __ __ __ __ __ __ __

Tél. professionnel " " : __ __ __ __ __ __ __ __ __ __

Employeur de votre conjoint :.....

Désignez-vous votre conjoint comme co-adhérent ?

☐ Oui ☐ Non

Informations Professionnelles

*Société :.....

*Date d'entrée dans votre société :.....

*Type de contrat : ☐ CDD ☐ CDI ☐ Stage ☐ Autre

*Catégorie : ☐ Cadre ☐ Non Cadre

*Fonction :.....

*Ligne directe : __ __ __ __ __ __ __ __ __ __

*Fax direct : __ __ __ __ __ __ __ __ __ __

*Mail interne : .....@.....

*Adresse bureau (Étage / N° de bureau) : .....

Nom et prénom de votre assistant(e) : .....

Ligne directe : __ __ __ __ __ __ __ __ __ __

*Mail interne : .....@.....

Adresse bureau (Étage / N° de bureau) : .....

Votre assistant(e) est-il (elle) autorisé(e) à passer des commandes à votre place? ☐ Oui ☐ Non

Vos Préférences

Préférez-vous réceptionner vos commandes...

☐ dans le coffre de votre voiture ?

☐ à la Conciergerie ?

☐ à votre bureau ?

Préférez vous être contacté...

☐ sur votre ligne directe ?

☐ sur votre portable ?

☐ par l'intermédiaire de votre assistant(e) ?

Informations relatives à votre véhicule

Les informations ci-dessous permettront à nos équipiers de livrer vos commandes dans le coffre de votre véhicule.

Disposez-vous d'un véhicule de fonction?

☐ Oui ☐ Non

Disposez-vous d'une place de parking au Bureau?

☐ Oui ☐ Non

Emplacement du véhicule : .....

Marque du véhicule : .....

Couleur : .....

Assureur : .....

Informations relatives à votre inscription

Les informations ci-dessous sont indispensables pour sécuriser l'utilisation de votre compte. Vous ne devez les fournir qu'aux personnes que vous avez habilitées à passer des commandes sur votre compte – conjoint(e) et assitant(e).

*Choisissez un mot de passe : .....

*En cas d'oubli de votre mot de passe, veuillez indiquer la question que notre équipe devra vous poser pour vous remémorer votre mot de passe : .....

*Indiquez la réponse à cette question :.....

.....☒

Fait à Clamart, le :

Signature de l'Adhérent :

Demande de Prélèvement

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

DÉSIGNATION DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

COMPTE À DÉBITER			
Établisst :	Guichet :	N° du compte :	Clé RIB :

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER
TO DO TODAY SAS au capital de 242.400€ RCS Nanterre B 440 021 368 157, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération N° 80 du 01/04/80 de la Commission Informatique et Libertés.

Date :

Signature :

Autorisation de Prélèvement

N° National d'émetteur

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par somple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je règlerai le différend directement avec le créancier.

NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER
TO DO TODAY SAS au capital de 242.400€ RCS Nanterre B 440 021 368 157, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine

COMPTE À DÉBITER			
Établisst :	Guichet :	N° du compte :	Clé RIB :

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISST TENEUR DU CTE À DÉBITER

Prière de retourner les deux parties de cet imprimé au créancier, sans les séparer, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE).

Date :

Signature :